

REGLEMENT « Grand jeu Artibat »

Jeu gratuit sans obligation d'achat

ARTICLE 1 :

Foussier Quincaillerie dont le siège social est situé à l'adresse ZA Du Monné, Rue du Châtelet 72700 Allonnes, inscrite au RCS LE Mans sous le n°329 681 340 et incluant sa filiale LBA Thivel organise un jeu concours, gratuit et sans obligation d'achat, ouvert à toute personne physique majeure ainsi qu'à toute personne morale : « Grand Jeu Artibat », valable sur sa page facebook <https://www.facebook.com/Foussier-142365616253139/>, ainsi que sur sa page instagram <https://www.instagram.com/entrepriseFoussier> du 22 octobre au 15 novembre 2018 inclus.

ARTICLE 2 : ADMISSIBILITE

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat, et ouvert à toute personne physique majeure et à toute personne morale (nommé plus loin le joueur) dont le siège social est obligatoirement situé en France Métropolitaine au moment de sa participation au jeu (hors personnel Foussier et LBATHivel).

La participation à ce jeu est limitée à une fois par personne (physique ou morale).

Il est possible de multiplier ces chances de gain (voir article 5)

Toute participation vaut pour acceptation des conditions du règlement disponible sur : www.foussier.fr

ARTICLE 3 : PRIX

Le lot mis en jeu est composé d'une visseuse Métabo et d'une scie à onglet Métabo soit un lot d'une valeur de 585€ HT.

Remise du lot : le lot sera envoyé au domicile du gagnant

ARTICLE 4 – DUREE DU JEU

Le jeu durera du 22 octobre au 15 novembre 2018 inclus.

En cas de force majeure, la société Foussier se réserve le droit d'arrêter ou de prolonger la durée de ce jeu, sans préavis.

ARTICLE 5 – PARTICIPATION AU JEU

Le jeu est basé sur un tirage au sort.

L'inscription au jeu se fera en likant le post Facebook Foussier ou Instagram Foussier du jeu ou en scannant son badge à l'entrée du stand Foussier sur le salon Artibat.

Ce like compte pour 1 chance au tirage au sort et est obligatoire pour s'inscrire (sauf pour le salon Artibat ou le scan du badge fera office d'inscription).

Il est possible de multiplier ces chances de gagner :

- 1 chance supplémentaire en :
 - o Likant le page facebook ou Instagram Foussier, ou la page facebook ou Instagram Ljvs
 - o Partageant ou en commentant l'un des posts du jeu (facebook ou Instagram Foussier ou Ljvs)
- 2 chances supplémentaires en postant un selfie avec un logo Foussier ou LBA Thivel ou Ljvs, ou devant une enseigne de magasin Foussier ou LBA Thivel
- 3 chances supplémentaires en postant un selfie avec du personnel Foussier ou LBA Thivel ou Ljvs

Toute participation au jeu vaut pour acceptation des conditions du règlement disponible sur : www.foussier.fr

Toute participation reçue après la date limite sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération pour le tirage au sort.

ARTICLE 6 : TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu le vendredi 30 novembre 2018

La date du tirage au sort est communiquée à titre indicatif ; elle est susceptible de modification si les circonstances l'exigent, sans préavis et sans qu'aucune réclamation ne puisse être faite.

Le gagnant sera informé le jour même du tirage au sort par message privé sur facebook ou instagram ou directement par mail si nous possédons cette information.

Il devra répondre à cette notification dans les 10 jours à compter de la date d'information afin de pouvoir transmettre ces coordonnées complètes à l'adresse v.lehnert@foussier.fr et recevoir son prix.

Sans réponse du gagnant dans un délai de 10 jours calendaires, Foussier se réserve le droit de désigner un nouveau gagnant.

Le nom du gagnant sera également publié sur le site www.foussier.fr sous réserve d'acceptation par le gagnant.

ARTICLE 7 – DROIT DE MODIFICATION

Foussier s'ouvre la faculté de modifier ou d'annuler le présent jeu gratuit en cas de force majeure sans que sa responsabilité ne soit engagée. L'organisateur se réserve également la possibilité d'exercer toute poursuite dans l'hypothèse de falsification caractérisée.

ARTICLE 8 – DONNEES PERSONNELLES

Tout participant peut à tout moment exercer son droit d'accès ou de rectification des données ou le droit de s'opposer à leur traitement sur simple demande écrite accompagnée d'une pièce d'identité adressée à Foussier Quincaillerie Za Du Monné, Rue du Châtelet 72700 Allonnes

Ces informations font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est l'envoi de publicité et de newsletter promotionnelles.

Le destinataire des données est la société Foussier.

Aucune donnée ne pourra être collectée à travers les réseaux sociaux, sauf dans le cas du potentiel gagnant, qui sera contacté afin de récolter ces données et pouvoir lui envoyer le cadeau.

Dans le cadre du salon Artibat, les données collectées se feront à travers le lecteur de badge. Toutes les personnes s'inscrivant au salon Artibat le font à travers un formulaire dans lequel ils précisent s'ils autorisent la divulgation de leur données à des sociétés tiers.

ARTICLE 9- DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement complet est déposé en l'étude de Maîtres BOIVIN et THOURAULT, Huissiers de justice au 27 rue des Marais Le Mans, et également disponible sur : www.foussier.fr.

Vous pouvez également l'obtenir auprès de nos services en nous adressant la demande par courrier à l'adresse suivante : Service marketing – Grand jeu Artibat » Za Du Monné, Rue du Châtelet 72700 Allonnes.

ARTICLE 10 – CONDITIONS GENERALES

10.1 Acceptation du prix

Les prix devront être acceptés tel qu'ils sont décrits au présent règlement et ne pourront en aucun cas être en totalité ou en partie transférés à une autre personne, repris ou substitués à un autre prix ou être échangés contre de l'argent sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe suivant pour quelque raison que ce soit.

10.2 Substitution du prix

Dans l'éventualité où il serait impossible, difficile et ou plus onéreux pour l'entreprise Foussier d'attribuer les prix tels qu'ils sont décrits au présent règlement ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent, l'entreprise se réserve le droit d'attribuer un prix de même nature et de valeur équivalente à la valeur monétaire du prix indiqué au présent règlement.

10.3 Limite de responsabilité : qualité du prix

En aucun cas, la responsabilité des organisateurs du jeu ne saurait être engagée au titre des lots qu'elle attribue au gagnant du jeu, notamment concernant la qualité des lots par rapport à celle annoncée ou attendue par les participants.

10.4 Modification du jeu

Les organisateurs du jeu se réservent le droit à leur entière discrétion d'annuler, d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou de suspendre en tout ou en partie le présent jeu dans l'éventualité où il se manifeste un évènement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité, ou le déroulement du jeu tel que prévu dans le présent règlement.

ARTICLE 11 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Aucune réclamation ne sera recevable au terme de l'expiration d'un délai de deux mois après la clôture de ce jeu.

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation pure et entière du présent règlement ainsi que des lois et réglementations applicables aux jeux promotionnels.